

---

|   |  |
|---|--|
| <u>Date de convocation :</u><br><u>17/05/2018</u> | L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux mai à 18 heures 30,<br>Le Conseil Municipal de la Commune de Vabre, régulièrement convoquée, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie de Vabre, sous la présidence de Monsieur Claude CULIE (Maire de Vabre (Tarn)) |
| <u>Nombre de Conseillers en exercice:</u> 14      | <b>Sont présents:</b> Claude CULIE, Françoise PONS, Delphine COMBES, Olivier ALBERT, Agnès CHEMSSEDDOHA, Christine GAILLARD, Sandrine LEMONNIER, Sonia VAREILLES   |
| <u>Présents :</u> 8                               | <b>Représentés:</b>  |
| <u>Représentés :</u> 0                            | <b>Excuses:</b> Richard FABRES, Bernard MOULIN-RIBERPREY   |
| <u>Votants :</u> 8                                | <b>Absents:</b> Régis GRANIER, Amélie REDON, Patrick PISTRE, Etienne DUPAS   |
|   | <b>Secrétaire de séance:</b> Olivier ALBERT  |

---

Ordre du jour :

- Restructuration réseau AEP
  - choix de l'entreprise
  - choix du bureau de contrôle
  - choix du coordonnateur SPS
- Opération bourg centre
- ESAT - Avenant à la convention de fourniture de repas en liaison froide
- Vente de terrains communaux
- Achat d'une partie de terrain chemin de la Rivière
- Retrait de la Commune de Montfa du RER Sidobre Vent d'autan
- Conventions emplacements bornes incendie et réservoirs désaffectés.
- Informations et Questions diverses

Le compte rendu du conseil du 12 avril 2018 est adopté à l'unanimité

**Opération bourg centre**

**N°DE 2018 030**

**Objet: Convention de groupement de commandes en vue du recrutement d'un maître d'œuvre pour l'aménagement de cœur de villages**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de passer une convention de groupement de commandes en vue du recrutement d'un Maître d'œuvre pour l'aménagement de Cœur de Villages. Il donne lecture de la convention.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Décide** de passer une convention de groupement de commandes en vue du recrutement d'un Maître d'œuvre pour l'aménagement de Cœur de Villages, conformément au modèle ci-annexé.
- **Désigne** M. Claude CULIE, Maire, comme représentant de la commune au sein du groupement de commande
- **Désigne** le représentant de la commune de Lacrouzette comme coordonnateur du groupement de commande
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toute pièce y afférent.

## N°DE 2018 031

### Objet: ESAT - Avenant au contrat de fourniture de repas en liaison froide

M. le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer l'avenant à la convention de fourniture de repas en liaison froide avec l'Association Départementale du Tarn de l'APAJH gestionnaire de l'ESAT.

Cet avenant vise un accord de modification des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Les nouveaux tarifs sont fixés comme suit :

- **Pour les repas du midi Adultes :**     **5.82€ TTC**     soit 5,52 € HT             TVA à 5.5%
- **Pour les repas du soir Adultes :**     **2,76 € TTC**     soit 2,61 € HT             TVA à 5.5%

Où cet exposé le Conseil, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

### Vente de terrains communaux

- Terrain rue du suppliant : La commune est propriétaire d'une bande de terrain situé à côté de la propriété de M. MAGLANE. Ce terrain avait été acheté par la mairie suite au passage des canalisations eaux pluviales et assainissement. A ce jour, il reste la canalisation eaux pluviales, la canalisation assainissement ayant été déviée en 2005. M. MAGLANE nous demande si nous accepterions de vendre cette parcelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- propose de fixer 100 € le prix de vente de cette parcelle
- précise que la servitude devra être maintenue (passage de la canalisation eau pluviale)

### 19h - Arrivés de Patrick PISTRE et Etienne DUPAS

---

Nombre de Conseillers en exercice: 14     **Sont présents**: Claude CULIE, Françoise PONS, Delphine COMBES, Olivier ALBERT, Agnès CHEMSSEDDOHA, Etienne DUPAS, Christine GAILLARD, Sandrine LEMONNIER, Patrick PISTRE, Sonia VAREILLES.

Présents : 10

Représentés : 0

Votants : 10

**Excusés**: Richard FABRES, Bernard MOULIN-RIBERPREY

**Absents**: Régis GRANIER, Amélie REDON

---

### - Partie de la parcelle AD81

Le nouveau propriétaire du Moulin de Courrech demande la possibilité d'acheter une partie de la parcelle AD81 afin d'y construire une passe à poissons.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte de vendre une partie de la parcelle AD81 (environ 1000m<sup>2</sup>)
- Fixe le prix à 500€
- Précise qu'il appartient à l'acquéreur d'assumer les frais inhérents à cette vente (géomètre, ...)

Le conseil municipal souhaite également que le futur acquéreur s'engage lors de la construction de la passe à poissons à poser en fond de lit de rivière un fourreau étanche reliant la rive droite à la rive gauche, à rénover la chute et le remodelage du canal d'entrée avec le dégrilleur.

### - Accès à la parcelle AD81 par la zone artisanale

Précédemment M. TRINQUIER nous avait accordé l'autorisation de passage d'un géomètre pour délimiter un cheminement nous permettant d'accéder directement du virage de la zone artisanale à la parcelle AD 81, en vue de l'acquisition de ce cheminement. M. Trinquier attend toujours une réponse de son avocat sur les frais liés à la vente de ce cheminement.

Les nouveaux propriétaires du moulin de Courrech sont également intéressés par cet accès pour la construction de la passe à poissons sur la rive gauche du Gijou.

Avec M. TRINQUIER nous avons évoqué la possibilité d'une convention de passage entre la commune de Vabre et la SCI de la Prade pour l'utilisation du chemin et son aménagement ; et d'une convention d'autorisation de passage entre la commune de Vabre et le propriétaire du moulin de Courrech.

Cette autorisation de passage serait soumise à des conditions :

- Aménagement du cheminement avec de la pierre concassée sur 20cm minimum
- Pose d'une barrière à 10ml en retrait du virage sur la route de la zone artisanale
- A la fin des travaux de construction de la passe à poissons, le chemin sera rendu propre et praticable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à préparer les conventions de passage entre la commune et la SCI de la Prade et entre la commune et le propriétaire du moulin de Courrech.

### **N°DE 2018 032**

#### **Objet: Restructuration réseau AEP - Choix des entreprises**

M. le Maire informe les membres du conseil que suite au marché public (avis d'appel d'offre à la concurrence) concernant la restructuration du réseau d'eau potable de la commune de Vabre. 1 groupement solidaire d'entreprises a répondu sur chaque lot (la date limite des offres étant fixée au 11 avril 2018)

M. Olivier ALBERT sort de la salle et ne participe ni aux débats ni au vote.

Après lecture donnée de l'analyse des offres, conçue par TPF Ingénierie sise à Toulouse,

Après délibération le Conseil municipal à l'unanimité, décide

- **d'Attribuer** le marché de travaux relatif à la restructuration du réseau d'eau potable de la commune de Vabre aux entreprises suivantes :

Lot N°1 : Réseaux d'eau potable : Groupement solidaire (SCOP SOLACO TP Mandataire, SARL THOUY, MAILLET TP, SOCIETE NOUVELLE DE TRAVAUX PUBLICS RIGAL)

Montant HT (tranche ferme) : 1 526 967,50 €

Montant HT (tranche optionnelle) : 41 340,00 €

Lot N°2 : Captage et unité de traitement : Groupement solidaire (SCOP SOLACO TP Mandataire, SAS BOUSQUET BTP)

Montant HT : 378 652.00 €

Lot N°3 : Réservoirs et supprimeurs : Groupement solidaire (SCOP SOLACO TP Mandataire, SAS BOUSQUET BTP)

Montant HT : 249 255.00€

- **Délègue et Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives afférentes à la dite opération.

### **N°DE 2018 033**

#### **Objet: Restructuration du réseau AEP - Choix du bureau de contrôle**

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'une consultation pour la réalisation d'une **mission de contrôle technique** dans le cadre du projet de réorganisation du réseau d'eau potable sur la commune de Vabre et notamment la réalisation d'une unité de traitement d'eau potable, de trois réservoirs et de trois surpresseurs a été lancée le 11 avril 2018.

3 entreprises ont été consultées, seules 2 ont répondu.

Après analyse, l'offre la plus avantageuse est celle de SOCOTEC pour un montant de 4 770.00 € HT (5724.00 TTC)

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de choisir SOCOTEC construction Rodez sis Avenue de l'Hopital Bourran 12000 RODEZ pour un montant de **4 770,00€ HT**
- **Autorise** M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette opération.

#### **N°DE 2018 034**

#### **Objet: restructuration du réseau AEP - Choix d'un Coordonnateur SPS**

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'une consultation pour **mission de coordination SPS** dans le cadre du projet de réorganisation du réseau d'eau potable sur la commune de Vabre a été lancée le 11 avril 2018. 3 entreprises ont été consultées, seule 1 a répondu.

Il s'agit de SOCOTEC pour un montant de 3 500.00 €HT (4 200.00 TTC)

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Décide** de choisir SOCOTEC construction Rodez sis Avenue de l'Hopital Bourran 12000 RODEZ pour un montant de **3 500,00€ HT**
- **Autorise** M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette opération.

#### **N°DE 2018 037**

#### **Objet: Restructuration AEP - demande de subvention auprès du Conseil Départemental**

M. le Maire informe le conseil que dans le cadre de la restructuration du réseau d'eau potable de la commune, et suite à l'appel d'offre et à la participation de l'agence de l'eau Adour Garonne, il convient de demander au Conseil Départemental une subvention complémentaire la plus élevée possible.

#### **Montant total de l'opération**

Travaux restructuration réseaux 1 920 021.59 € HT

#### **Plan de financement**

|  |                     |
|--|---------------------|
| - Subvention agence de l'eau Adour Garonne<br><i>Optimisation du système AEP</i> | 1 389 840.00 €      |
| - Conseil Départemental et autofinancement                                       | <u>530 181.59 €</u> |
| Total HT   | 1 920 021.59 €      |

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement,
- **Sollicite** le Conseil Départemental pour une subvention la plus élevée possible,
- **Autorise** M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette opération.

#### **Achat d'une partie de terrain chemin de la rivière**

Le conseil municipal, autorise M. le maire à mandater un géomètre afin de régulariser l'assise du chemin de la rivière suite aux travaux d'élargissement.

## N°DE 2018 035

### Objet: Retrait de la commune de MONTFA du RER Sidobre et Vent d'Autan

M. le Maire indique que la Commune de Montfa souhaite se retirer du Syndicat Mixte RER Sidobre et Vent d'Autan à compter du 7 juillet 2018.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Accepte** le retrait de la Commune de Montfa
- **Précise** que le montant de leur participation au Syndicat Mixte RER Sidobre et Vent d'Autan sera évalué sur la période qui s'étend du 1er janvier au 6 juillet 2018
- **Donne** mandat à Monsieur le Président du Syndicat Mixte RER Sidobre et Vent d'Autan pour engager les démarches et signer toutes pièces relatives à ce retrait.

## DE 2018 038

### Objet : Poteau défense incendie - modèle de convention

M. le Maire informe le conseil qu'il convient de conventionner avec les propriétaires des terrains sur lesquels seront implantés les poteaux défense incendie suite à la restructuration du réseau d'eau potable.

Il donne lecture du modèle de convention.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le projet de convention (dont le modèle est annexé)
- Autorise M. le Maire à signer les conventions avec les propriétaires concernés.

## Informations diverses

### N°DE 2018 036

#### Objet: Organisation de l'enquête de recensement de la population - Désignation du Coordonnateur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain recensement de la population se déroulera du 17 janvier 2019 au 16 février 2019.

La préparation de cette enquête démarre dès maintenant par la nomination d'un coordonnateur municipal.

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie et notamment le titre V ;
- Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
- Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité:

- **Décide** de désigner comme coordonnateur de l'enquête INSEE à mener, Madame Françoise PONS, adjointe au Maire, et qui aura comme appui : Mme Katia SIGUIER et Madame Nadège KOZUB

Le coordonnateur municipal bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L2123-18 du CGCT

- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

- Dans le cadre de l'exposition "Vabre dans tous ces éclats" prévu les 20, 21 et 22 juillet 2018, le conseil municipal autorise la SAPV à utiliser les locaux de l'ancienne trésorerie (place de la mairie ou rue Céline marc). Le conseil précise que ces locaux seront mis à disposition gratuitement et qu'il appartiendra à la SAPV de souscrire une assurance pour cette manifestation.

- Fresque : Le conseil municipal, sur proposition d'Agnès CHEMSSEDDOHA, propose d'installer la fresque du café du pont réalisé par Loran, et donné par Mme STEINHAUER dans la grande salle de la salle polyvalente (à gauche de la 1ère porte d'issue de secours)

- le prochain conseil municipal est fixé au lundi 2 juillet à 20h30

La séance est levée à 20h30

